

ARRETE N° AP 2021-038/TCO

PORTANT DELEGATION

A

**MONSIEUR JOHN GANGNANT, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES RESSOURCES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TCO.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération TCO,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9 alinéa 3 relatif aux délégations de signature,

Vu l'élection de M. Emmanuel SERAPHIN, Président de la communauté d'agglomération, en date du 16 juillet 2020,

Vu la délibération n° 2020_005_CC_1 du 24 juillet 2020 portant délégation au Président de la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté n° 2017-247/TCO-DRH du 14 avril 2017 portant détachement de M. John GANGNANT sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'organigramme de la communauté d'agglomération,

Vu la note d'affectation n°2021-23 en date du 08 juillet 2021,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne marche de l'administration, de déléguer au directeur général adjoint de la communauté d'agglomération, sous la surveillance et la responsabilité du Président, la signature de certains actes, concurremment avec les vice-présidents et le Président lui même,

ARRETE

Article 1^{er} : M. John GANGNANT, Directeur Général Adjoint des Ressources de la Communauté d'Agglomération TCO est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, concurremment avec moi-même et l'ensemble des vices présidents pour :

ADMINISTRATION GENERALE :

Administration générale du TCO :

- la signature des certificats administratifs ;
- la signature de tous les actes relatifs à la gestion active de la dette (modalités de tirage et de remboursement temporaire, changement d'index) ;
- la signature des états de dépenses produits à l'appui des demandes de financement et du produit du FCTVA ;
- la signature des correspondances avec les organismes financeurs, les administrations locales et l'Etat dans le cadre des demandes de financement dont le produit du FCTVA ;

- la signature des pièces de déclaration de TVA ;
- la signature des états de rattachement et des restes à recetttes ;
- la signature des correspondances avec les usagers ou les prestataires du tourisme pour l'organisation et la gestion de la taxe de séjour ;
- la signature et la certification exécutoire des bordereaux de mandats et de titres de recettes du budget principal, quel qu'en soit le montant ;
- la signature et la certification exécutoire des bordereaux de mandats et de titres de recettes du budget annexe de la régie « Ports de plaisance », quel qu'en soit le montant ;
- la signature et la certification exécutoire des bordereaux de mandats et de titres de recettes du budget annexe de la compétence Gémapi, quel qu'en soit le montant ;
- la signature et la certification exécutoire des bordereaux de mandats et de titres de recettes du budget annexe Eau, quel qu'en soit le montant ;
- la signature et la certification exécutoire des bordereaux de mandats et de titres de recettes du budget annexe Assainissement, quel qu'en soit le montant ;

Administration générale des missions et agents rattachés à la Direction Générale Adjointe :

- la signature des actes relatifs à la transmission des pièces administratives (bordereaux de transmission) ;
- la certification exécutoire des actes et de leurs annexes ;
- l'ampliation, la publication, l'affichage et la notification des actes ;
- la signature des états liquidatifs des subventions, du service fait des factures ;

GESTION DU PERSONNEL :

Gestion du personnel de la Direction Générale Adjointe :

- la signature des conventions d'accueil au sein de la Direction Générale Adjointe, des stagiaires non rémunérés ;
- la signature des actes relatifs aux congés et aux autorisations d'absence des directeurs relevant de la Direction Générale Adjointe, comme des agents rattachés directement au bénéficiaire de la présente ;
- la signature des autorisations de mise à disposition des véhicules de services sans remisage ou avec remisage à domicile inférieur ou égal à une semaine aux directeurs relevant de la Direction Générale Adjointe, comme des agents rattachés directement au bénéficiaire de la présente ;

MARCHES :

Marchés et accords-cadres strictement inférieurs à 90 000 € des directions, des missions et services rattachés à la Direction Générale Adjointe :

- signer les marchés < à 90 000 € HT ;
- signer les mises en demeure ;
- signer le constat et l'application des pénalités ;
- signer la décision de résiliation ;
- signer les avenants quel que soit le montant (hors les procédures ayant été publiées avant avril 2016 et attribuées par la Commission d' Appel d'Offres) ;
- négocier les offres (y compris la signature des courriers de négociation, comptes rendus de négociation et décisions y afférents) ;
- signer les courriers de demande de prolongation de délai de validité des offres;
- signer la reconduction ou non reconduction du marché ;
- signer les ordres de service de prix nouveaux ;
- signer les mises au point ;
- signer l'acceptation et les actes de sous-traitance remis au stade de l'offre pour les marchés d'un montant < à 90 000 € HT;

- signer la levée d'une option ou d'une tranche optionnelle (ou d'une tranche optionnelle) ;
- signer la prolongation des délais d'exécution et de la durée du marché ;
- signer la décision d'ajournement (y compris pour les travaux) ;
- signer la décision sur les réclamations ;
- signer la décision ordonnant la poursuite de la prestation en cas de demande d'interruption ;
- signer le décompte général (ou de liquidation) ;
- signer le rapport de présentation ;
- signer toutes autres correspondances en lien au marché (hors les délégations spécifiques attribuées aux directeurs cités à l'article 2).

Bons de commandes des directions et des services rattachés à la Direction Générale Adjointe :

- signer les bons de commandes strictement inférieurs à 90 000 €, quel que soit le montant du marché ou de l'accord cadre

Marchés et accords-cadres des missions ou services rattachés à la Direction Générale Adjointe, quel que soit leur montant :

- signer les demandes de devis ;
- signer les lettres de consultation ;
- signer les rapports d'analyse des candidatures et des offres, choix de l'offre économique la plus avantageuse ;
- signer les ordres de service relatifs aux marchés et aux accords-cadres (hors ordre de service pour prix nouveaux) ;
- signer les comptes rendus relatifs aux sourçages fournisseurs ;
- signer tout acte relatif à l'acceptation des sous-traitants et à l'agrément de leurs conditions de paiement réceptionné après notification du marché (hors acte de sous-traitance remis au stade du dépôt de l'offre) ;
- signer les demandes de pièces nécessaires en vue de l'acceptation des sous-traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement réceptionné après notification du marché (hors acte de sous-traitance remis au stade du dépôt de l'offre) ;
- signer les constatations et constats contradictoires liés à l'exécution des prestations ;
- signer l'original du marché ou de l'accord-cadre revêtu d'une mention indiquant que cette pièce est délivrée en unique exemplaire en vue de permettre au titulaire de céder ou de nantir les créances résultant du marché ;
- signer la décision de réception ou d'admission (y compris le refus de réception, le prononcé des réserves, réfaction, etc.) et la procédure préalable (hors ajournement) ;
- signer les avances et acompte, les factures et le service fait ;

Article 2: M. John GANGNANT, Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération TCO est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, concurremment avec moi-même et l'ensemble des vices présidents, et en cas d'absence (congrés annuels, maladie, rtt, congrés exceptionnels, formation, mission) de **M. Sébastien RAVIER, de M. Walter VINGEDASSAMY-VIRASSAMY et Mme Valérie LI SUN FUI**, pour assurer la gestion des actes délégués à ces derniers.

Article 3 : En cas d'absence (congrés annuels, maladie, rtt, congrés exceptionnels, formation, mission), la présente délégation est donnée à **M. Jean-François APAYA-GADABAYA**, Directeur Général des Services.

Article 4 : La présente délégation de signature subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée, suspendue ou amendée par arrêté du Président.

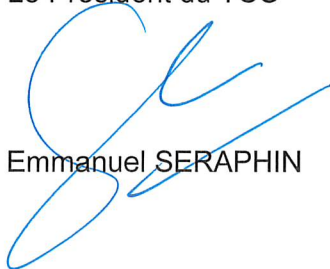
Article 5 : La présente délégation abroge l'arrêté n°AP2020-044/John GANGNANT.

Article 6 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché, notifié et transcrit dans les registres de la communauté. Une ampliation sera transmise, le cas échéant, au Préfet et au Receveur Communautaire.

Fait au Port, le 09 JUL. 2021

Le Président du TCO

Emmanuel SERAPHIN



Notifié le :

John GANGNANT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le cas échéant, elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de mes services dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Saint Denis de la Réunion dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CA TERRITOIRE COTE OUEST - TCO (97)

Utilisateur : DOBARIA Betty

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AP2021_038
Date de la décision :	2021-07-09 00:00:00+02
Objet :	Délégation de signature à John GANGNANT Directeur Général Adjoint des Ressources de la Communauté d'Agglomération du TCO. Ce présent arrêté abroge l'AP2020_044 du 02.09.2020.
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	974-249740101-20210709-AP2021_038-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
974-249740101-20210709-AP2021_038-AR-1-1_0.xml	text/xml	996
Nom original :		
AP2021_038 Délégation de signature à John Gangnant DGA.R abroge l'arrêté AP2020_044.pdf	application/pdf	424220
Nom métier :		
99_AR-974-249740101-20210709-AP2021_038-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	424220

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2021 à 07h53min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2021 à 07h53min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2021 à 07h53min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2021 à 07h53min16s	Reçu par le MI le 2021-07-13

